

07

Rapport de gestion



07

A	Editorial	3
B	Evolution de la structure des assurés	4
C	Placements de fortune	4
	C.1 Organisation des placements	
	C.2 Stratégie de placement et structure de la fortune	
	C.3 Les marchés financiers	
	C.4 Performance de la Caisse de pensions Poste	
D	Gouvernement d'entreprise	7
	D.1 Exercice du droit de vote	
	D.2 Loyauté dans la gestion de fortune	
E	Dossiers en cours	8
	E.1 Nouvelles affiliations	
	E.2 Informatique	
F	Evénements postérieurs à la date du bilan	8
G	Comptes annuels 2007	9
H	Annexe aux comptes annuels 2007	12
1	Bases et organisation	12
2	Assurés actifs et rentiers	14
3	Nature de l'application du but	15
4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	17
5	Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture	18
6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	22
7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	29
8	Demandes de l'autorité de surveillance	32
9	Autres informations relatives à la situation financière	32
10	Evénements postérieurs à la date du bilan	32
	Rapport de l'organe de révision sur les comptes	33
	Rapport de l'organe de révision sur le code de déontologie	34
	Chiffres-clés	35



Les partenaires sociaux – La Poste Suisse et les syndicats Communication et transfair – ont jeté en 2006 les bases pour un changement de primauté au 1^{er} janvier 2008 fixées dans le règlement de prévoyance plan de prévoyance de base et complémentaire émis le 26 avril 2007 par le Conseil de fondation présidé par Monsieur Yves-André Jeandupeux.

Le nouveau règlement de prévoyance offre aux personnes assurées le choix entre 3 plans d'épargne. Lors de la détermination des cotisations se présenta, entre autres, la délicate question de savoir si les cotisations du plan d'épargne Plus étaient éventuellement trop élevées pour être choisies par les personnes assurées.

Elles ne le sont apparemment pas car plus de 5 500 personnes assurées ou 12 pour cent de l'effectif des assurés actifs ont choisi dès 2008 un autre plan que le plan d'épargne Standard. De ces personnes assurées 86 % ont opté pour le plan d'épargne Plus. Elles ont saisi l'occasion de couvrir un besoin plus élevé d'assurance et prouvent leur confiance dans le 2^{ème} pilier.

L'employeur montre également un intérêt évident pour une prévoyance professionnelle de qualité élevée en cofinçant un plan de prévoyance qui dépasse de loin le minimum LPP. De plus, il a mis des moyens financiers importants à disposition pour le financement du changement de primauté et des garanties.

Les personnes employées à la Caisse de pensions Poste ont préparé en 2007 le changement de primauté au niveau opérationnel et l'ont mis en place au 1^{er} janvier 2008 avec succès. Leur prestation et leur engagement méritent d'autant plus de reconnaissance que le temps à disposition était plus que limité.

2008 se place notamment sous le signe de la consolidation du changement de primauté et de la nouvelle stratégie. Cette dernière devra faire ses preuves dans des conditions difficiles qui régneront encore sur les marchés financiers. Je suis toutefois convaincue que la Caisse de pensions Poste s'est repositionnée stratégiquement au juste moment, dans la conscience des risques et de manière responsable. Nous voulons appliquer cette stratégie en fournissant un travail efficace et de haute qualité, et par là justifier la confiance que vous nous accordez.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'B' intertwined.

Françoise Bruderer
Directrice de la Caisse de pensions Poste

4_Evolution de la structure des personnes assurées

B Evolution de la structure des personnes assurées

La structure des personnes assurées est influencée par la réorganisation de La Poste Suisse et du changement au 1^{er} janvier 2008 de la primauté des prestations et cotisations pour la primauté mixte. Ces faits conduisent habituellement à une augmentation du nombre de retraites. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années d'autant que de nombreuses personnes, nées en 1953 ou avant, profiteront de la garantie nominale de la rente en prenant leur retraite entre 60 et 62 ans. Les conséquences du changement de primauté ne pourront être déterminées avec précision que dans deux ans environ.

Le nombre de personnes entrant dans la Caisse de pensions Poste a, quant à lui, diminué. On observe en général dans les caisses de pensions un parallélisme entre l'évolution de l'employeur et celle de l'effectif des assurés actifs. Comme le personnel de La Poste Suisse n'a pas augmenté en 2007, la réduction des personnes assurées actives s'est poursuivie. En 2007, elle était de 962 personnes ou 2,1 %, l'année précédente la réduction était même de 3,6 %.

C Placements de fortune

C.1 Organisation des placements

En plaçant la fortune de prévoyance, les organes responsables de la Caisse de pensions Poste doivent agir exclusivement dans l'intérêt financier des assurés. Dans cette perspective, ils poursuivent en priorité les trois objectifs suivants :

- gérer les liquidités de manière à ce que les engagements financiers soient respectés dans les délais fixés ;
- assurer à long terme la couverture des prestations réglementaires ;
- atteindre le rendement le plus élevé possible tout en tenant compte de la capacité de la Caisse de pensions Poste à supporter les risques.

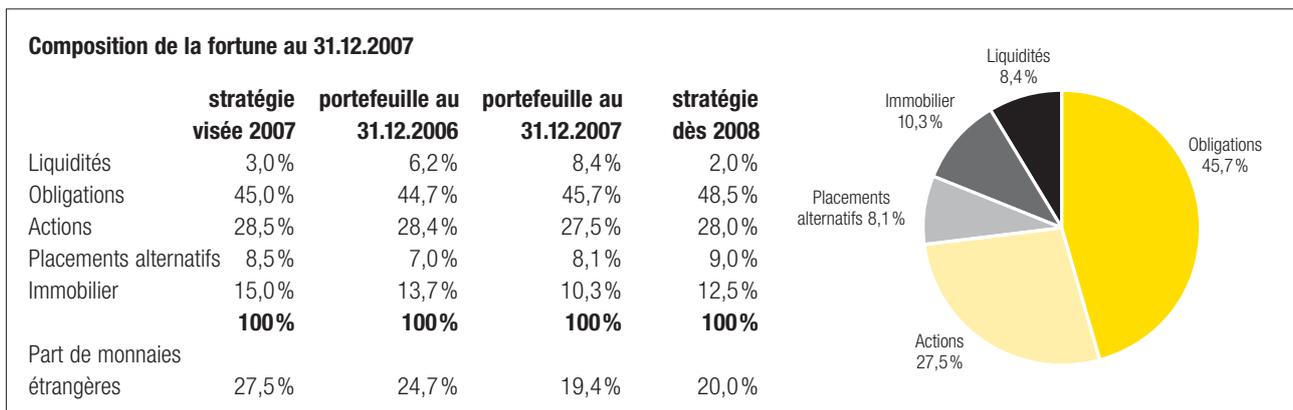
Le Conseil de fondation définit une stratégie de placement garantissant au mieux l'atteinte de ces trois objectifs, et charge le Comité de placements de son application. Ce dernier désigne les gestionnaires de fortune et le global custodian, c'est-à-dire la banque ayant la responsabilité de gérer de manière centralisée le dépôt-titres de la Caisse de pensions Poste et ce pour l'ensemble des gestionnaires de fortune. Les placements et leur gestion sont régulièrement surveillés, notamment par un investment controller externe, en l'occurrence la société PPCmetrics SA. Cette dernière établit, à l'intention du Conseil de fondation et du Comité de placements, des rapports périodiques, basés sur les chiffres fournis par le global custodian.

La gestion de la fortune de 13,5 milliards est répartie entre 27 mandats, dont 22 sont attribués à des gestionnaires de fortune externes et 5 internes.

C.2 Stratégie de placement et structure de la fortune

La stratégie de placement valable depuis la fondation de la Caisse de pensions Poste, élargie en 2005 avec les placements alternatifs a été conservée en 2007. Les changements les plus importants de la structure de la fortune se trouvent dans la catégorie des placements alternatifs. Des investissements dans le domaine de l'infrastructure et de l'immobilier ont été effectués. Des bénéfices conséquents ont été réalisés au printemps par la réduction des immobiliers étrangers cotés en bourse. Les immobiliers et les placements alternatifs demeurent en 2008 au centre de l'activité des placements.

La stratégie de placement a été examinée en vue du changement de primauté au 1^{er} janvier 2008 dans le cadre d'une analyse d'assets et de liabilities en collaboration avec PPCmetrics SA ce qui a conduit à une adaptation de la stratégie amenant une légère réduction du risque afin de tenir compte de la capacité de risque réduite de la Caisse de pensions Poste. Le but fut notamment atteint par une réduction des risques de cours de change.



C.3 Les marchés financiers

L'année 2007 a été marquée par de fortes variations des marchés financiers causées par la crise américaine de crédit. Malgré la situation interne qui est toujours encore très robuste, le marché des actions suisses n'a pas connu de hausse et termina l'année presque inchangé avec -0,1%. Les marchés des actions se différencièrent très nettement entre eux. Alors que l'Europe gagna presque 10%, le marché japonais perdit à peu près dans la même mesure. La bourse américaine resta quant à elle presque inchangée.

Une chute fut enregistrée pour les placements immobiliers étrangers cotés en bourse. Après des années de gains à deux chiffres, suivirent des pertes de 15% et 35%. Les obligations suisses se retrouvaient à nouveau légèrement en négatif à cause des intérêts croissants, les obligations en monnaies étrangères passèrent légèrement dans le positif. Les matières premières augmentèrent d'environ 50%, notamment pour ce qui est des produits alimentaires comme le blé et les germes de soja. Le pétrole s'est renchéri de 40% dans l'année du rapport et fut temporairement négocié à plus de 100 Dollars américains le baril. Les métaux industriels, comme l'aluminium, le nickel ou le zinc, ont par contre nettement perdu de la valeur ce qui annonce un ralentissement conjoncturel. Les placements dans les hedge funds évoluèrent comme prévu et donnèrent un rendement en CHF d'environ 5%.

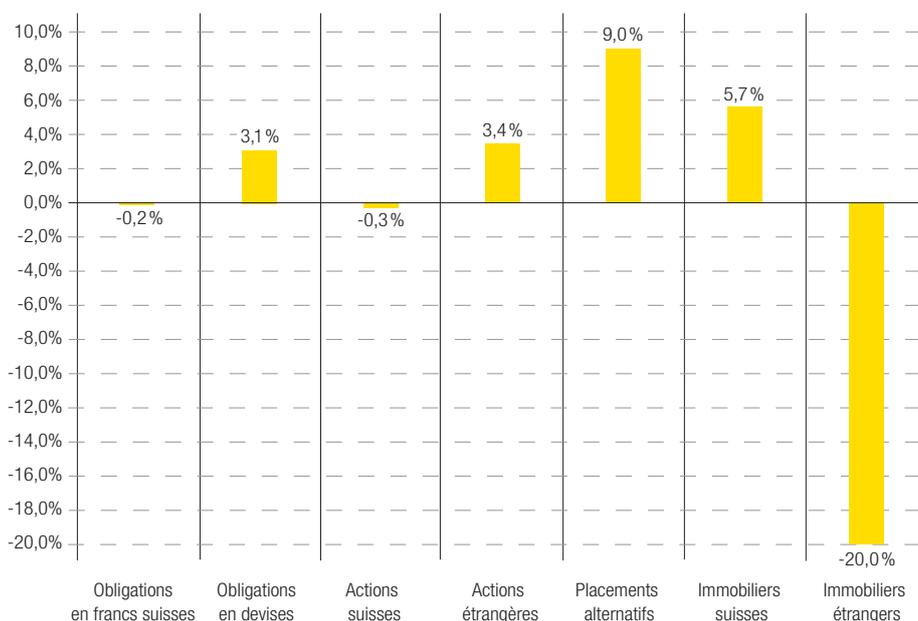
C.4 Performance de la Caisse de pensions Poste

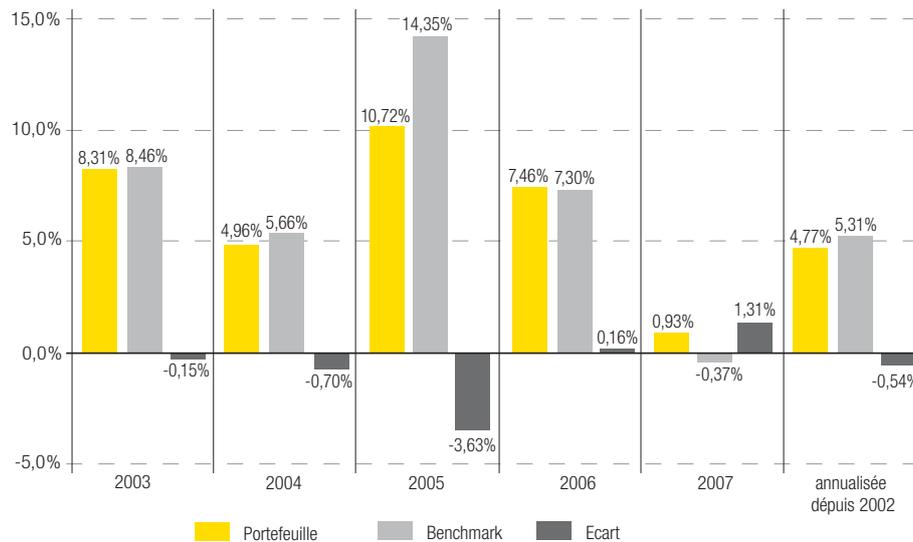
Malgré un environnement difficile, la Caisse de pensions Poste a réussi à atteindre un rendement positif de +0,93% sur sa fortune globale. Le rendement du benchmark (indice comparatif) de -0,37% que l'on aurait atteint en suivant exactement sa stratégie a été dépassé de +1,31%. Les différentes catégories de placements ont toutefois évolué de manière totalement différente. Il convient de relever les placements alternatifs avec +9,0%. Tant les hedge funds que les placements en matières premières ont augmenté. Ces derniers ressentant surtout la surpondération de l'or qui a augmenté de plus de 20% en 2007. L'effet stabilisateur escompté avec les placements alternatifs s'est confirmé dans l'année du rapport. Alors que les immobiliers suisses marquèrent +5,7%, les immobiliers étrangers chutèrent de -20,0%. La réduction de ces placements, décidée au début de l'année du rapport, a évité le pire. Les obligations et actions étrangères terminèrent légèrement dans le positif +3,1% et +3,4%. Les actions et obligations suisses furent quant à elles légèrement négatives avec -0,3% et -0,2%. Au total l'indice de comparaison a pu être battu dans 6 des 7 catégories de placements.

Vu la faible capacité de notre Caisse de pensions à supporter les risques, une partie de ceux liés au change et aux actions est systématiquement couverte. Du fait des fortes variations de change, ces mesures apportent une stabilité supplémentaire. Comparé à une stratégie sans sécurisation des risques de change, cette sécurisation améliora le rendement en 2007, notamment à cause de la faiblesse du dollars américain, tout en réduisant le risque.

Etat	au 31.12.2007	au 31.12.2006	en % monnaie locale	en % CHF
Suisse (SPI)	6 925,44	6 929,18	- 0,1	- 0,1
Europe (Euro Stoxx 50)	4 399,72	4 119,94	+ 6,8	+ 10,0
Etats-Unis (S&P500)	1 468,36	1 418,30	+ 3,5	- 3,6
Japon (Nikkei)	15 307,78	17 225,83	- 11,1	- 13,3

Performance 2007 de la Caisse de pensions Poste



Performance depuis 2003**D Gouvernement d'entreprise**

La Caisse de pensions Poste est une fondation commune de droit privé. Elle assure la prévoyance professionnelle des collaborateurs de La Poste Suisse et des entreprises qui y sont liées. Le Conseil de fondation, composé de dix membres, est son organe suprême. Lors des séances organisées régulièrement, le directeur rend compte des activités de l'administration. Voir à ce sujet le chapitre 1 de l'annexe des comptes annuels.

D.1 Exercice du droit de vote

La Caisse de pensions Poste exerce son droit de vote lors de toutes les assemblées générales des sociétés anonymes suisses dans lesquelles elle investit (voir le tableau entreprises suivant). Elle n'y participe pas directement mais délègue le vote à un représentant indépendant ou, pour autant qu'elle ait donné son accord aux propositions du conseil d'administration, à la société elle-même. L'exercice du droit de vote de la Caisse de pensions Poste est soumis à des règles claires. Le but est d'inciter les sociétés anonymes à avoir une gestion économique, écologique et socialement responsable dans un esprit de gestion durable. Depuis le 1.1.2008 la Caisse de pensions Poste fait de plus partie de «Ethos engagement Pool» dont le but est de mener un dialogue avec les plus grandes entreprises suisses dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et de la gestion sociale.

A la Caisse de pensions Poste trois membres du Comité de placements constituent le Comité de droit de vote qui décide de l'exercice du droit de vote des actionnaires dans les cas particuliers. En ce qui concerne les ordres du jour habituels, l'organe exerce les droits de vote de façon autonome, dans le cadre de directives détaillées.

En 2007, la Caisse de pensions Poste a exercé son droit de vote lors de 48 assemblées générales au total. Dans la plupart des cas, elle a accepté les propositions du conseil d'administration après avoir analysé les dossiers. A l'inverse, elle a refusé dans 20 cas les propositions faites par le conseil d'administration. Les raisons de refus étaient entre autres des versements sans qu'un bénéfice n'ait été atteint, des augmentations de capital dans le but de verser des indemnités aux employés et surtout les trop nombreux mandats ou le manque d'indépendance des membres du conseil d'administration proposés pour l'élection. Pendant l'année du rapport fut examinée la possibilité d'exercer le droit de vote pour les actions étrangères, rejetée suite au résultat insatisfaisant entre les coûts et l'utilité.

8_Dossiers en cours

Entreprises	Valeur de la position au 31.12.2007 (Mio. CHF)	Part de la fortune globale de la CP Poste	Part du capital des actions de l'entreprise
Nestlé	204,3	1,5%	0,1%
Novartis	154,9	1,2%	0,1%
Roche	140,1	1,0%	0,1%
UBS	100,5	0,7%	0,1%
ABB	75,5	0,6%	0,1%

D.2 Loyauté dans la gestion de fortune

La Caisse de pensions Poste s'est soumise depuis 2005 au code de conduite dans la prévoyance professionnelle. Ses organes, les collaborateurs responsables des placements, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance, ainsi que ses partenaires externes sont tenus de respecter les dispositions de ce code, afin d'éviter des abus en matière de placements et de gestion de fonds, et de garantir que la fortune de prévoyance soit exclusivement utilisée selon son but et en faveur des assurés.

E Dossiers en cours

E.1 Nouvelles affiliations

Par le changement de primauté des prestations et cotisations pour la primauté mixte, effectué au 1^{er} janvier 2008, la Caisse de pensions Poste a gagné en attractivité grâce aux 3 plans d'épargne à choix. De nouvelles entreprises se sont affiliées à la Caisse de pensions Poste en 2007.

L'ouverture de la Caisse de pensions Poste aux entreprises proches de La Poste Suisse est un but stratégique de pérennité. Cette dernière est donnée lorsqu'une caisse de pensions assure toujours de nouvelles personnes compensant ainsi les sorties et départs à la retraite. La proximité avec La Poste Suisse est une condition importante pour ne pas changer le profil de risque et garder le but de prestation. La Caisse de pensions Poste doit tenir compte des besoins des personnes assurées et des entreprises affiliées sans devenir une assurance à multiples niveaux de prestations.

E.2 Informatique

Le Conseil de fondation décida fin 2006 une nouvelle stratégie informatique pour la Caisse de pensions Poste. L'élément central de cette nouvelle orientation est l'intégration du service de la plateforme informatique, assuré jusqu'alors par la Caisse de pensions Poste, dans la technologie informatique de La Poste Suisse (IT Poste). Cette orientation vise à utiliser les synergies et à augmenter la sécurité informatique. Le changement de primauté ayant priorité, le projet a été reporté au printemps 2008 et sera achevé d'ici la fin de cette année.

F Événements postérieurs à la date du bilan

Présidence du Conseil de fondation

2007 était une année électorale pour le Conseil de fondation (voir 1.4).

En application du règlement d'élection et d'organisation la fonction de président du Conseil de fondation se trouve en main de la représentation des personnes employées dès 2008, pour 2 ans. Monsieur Alfred Wyler a été élu à l'unanimité président par le Conseil de fondation qui a désigné Monsieur Yves-André Jeandupeux, représentant des employeurs, vice-président.

G Comptes annuels 2007**Bilan au 31 décembre** (en CHF)

	2007	2006	Annexe numéro
ACTIF			
Placements	13 575 661 525	13 658 437 289	
Actifs opérationnels	60 755 148	67 564 912	
– Caisse, compte postal	49 657 527	48 456 236	
– Créances envers l'employeur	9 605 578	14 120 406	6.8.1
– Créances envers des tiers	1 492 043	4 988 270	
Actifs immobilisés	13 514 906 377	13 590 872 377	6.4
– Liquidités et créances sur le marché monétaire	1 136 567 184	839 960 471	
– Obligations	6 186 151 400	6 073 102 574	
– Actions	3 715 453 914	3 865 676 197	
– Placements alternatifs	1 088 429 594	949 690 341	
– Immobilier	1 388 304 285	1 862 442 794	
Compte de régularisation actif	116 818	3 101 736	7.1
Actif total	13 575 778 343	13 661 539 025	
PASSIF			
Dettes	-4 585 774	-3 532 919	
– Prestations de libre passage et rentes	-3 356 211	-1 156 517	7.2.1
– Autres dettes	-1 229 563	-2 376 403	7.2.2
Compte de régularisation passif	-17 530 196	-65 007 301	7.3
Réserve de contributions de l'employeur	-606 443 138	-360 357 551	6.8.2
Provisions non techniques	-202 000	-171 000	7.4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	-12 681 157 413	-12 738 349 455	5
– Capital de prévoyance assurés actifs	-4 964 035 326	-5 156 205 809	5.2
– Capital de prévoyance retraités	-6 925 100 358	-7 140 896 337	5.3
– Provisions techniques	-792 021 729	-441 247 309	5.4
Réserve de fluctuation de valeurs	-265 859 822	-494 120 799	6.3
Capital de la fondation / fonds libres	0	0	
– Situation en début de période	0	0	
– Excédent des produits	0	0	
Passif total	-13 575 778 343	-13 661 539 025	

**Compte d'exploitation de l'exercice
clos au 31 décembre** (en CHF)

	2007	2006	Annexe numéro
ASSURANCE			
– Cotisations des salariés	149 248 114	138 486 009	
– Contributions de l'employeur	152 457 661	168 338 032	
– Cotisations supplémentaires des salariés	9 077 831	30 227 977	
– Cotisations supplémentaires de l'employeur	27 988 592	106 339 140	
– Primes uniques et rachats	2 257 875	5 714 679	
– Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	246 085 587	309 924 059	6.8.2
– Subsidés employeur / tiers	11 125 452	47 542 799	7.5
Cotisations et apports ordinaires et autres	598 241 112	806 572 694	
– Apports de libre passage	99 187 434	81 236 323	
– Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	2 947 774	2 338 717	
Prestations d'entrée	102 135 208	83 575 041	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	700 376 320	890 147 735	
– Rentes de vieillesse	-492 105 105	-465 979 264	
– Rentes de survivants	-100 088 389	-96 997 763	
– Rentes d'invalidité	-57 803 931	-52 211 108	
– Prestations en capital à la retraite	-21 357 289	-21 660 521	
– Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-281 420	-1 624 238	
Prestations réglementaires	-671 636 134	-638 472 893	
– Abandon des demandes de restitution dans les cas de rigueur	-205 326	-325 803	7.6
Prestations extra-réglementaires	-205 326	-325 803	
– Prestations de libre passage en cas de sortie	-143 841 326	-145 229 876	
– Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-43 559 870	-47 695 109	
Prestations de sortie	-187 401 196	-192 924 985	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-859 242 656	-831 723 681	
– Dissolution / constitution capital de prévoyance assurés actifs	200 824 866	-36 666 933	5.2
– Dissolution / constitution capital de prévoyance retraités	215 795 979	-204 589 242	5.3
– Constitution capital de provisions techniques	-350 774 420	-328 654 684	5.4
– Rémunération des capitaux d'épargne	-8 654 383	-8 550 242	5.2
– Dissolution / constitution réserve de contributions de l'employeur	-246 085 587	55 075 941	6.8.2
Constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de cotisations	-188 893 545	-523 385 160	
– Cotisations au fonds de garantie	-3 904 975	-4 371 232	
Charges d'assurance diverses	-3 904 975	-4 371 232	
Résultat net de l'activité d'assurance	-351 664 856	-469 332 338	

	2007	2006	Annexe numéro
PLACEMENTS			
– Produits nets des actifs opérationnels	63 893	-92 519	6.7.1
– Produits nets des liquidités et créances sur marché monétaire	61 330 402	14 969 477	6.7.2
– Produits nets des obligations	26 984 160	22 591 536	6.7.3
– Produits nets des actions	109 558 754	554 294 248	6.7.4
– Produits nets des placements alternatifs	68 679 603	129 139	6.7.5
– Produits nets de l'immobilier	-136 653 877	364 126 616	6.7.6
– Frais administratifs des placements	-8 734 332	-8 259 386	6.7.7
Résultat net des placements	121 228 603	947 759 111	6.7
AUTRES POSTES DU COMPTE D'EXPLOITATION			
Dissolution / constitution de provisions non techniques	-31 000	3 000	7.4
– Contributions de l'employeur aux frais administratifs de la Caisse de pensions Poste	10 760 325	10 802 700	
– Produits divers	1 278 712	257 577	
Autres produits	12 039 037	11 060 277	7.7
Autres charges	-160 498	-371 388	7.8
Frais d'administration	-9 672 263	-9 618 781	7.9
Résultat net des autres postes du compte d'exploitation	2 175 276	1 073 108	
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-228 260 977	479 499 882	
Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	228 260 977	-479 499 882	6.3
Excédent des produits	0	0	

H Annexe aux comptes annuels 2007

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions Poste (Pensionskasse Post / Cassa pensioni Posta) est une fondation de droit privé au sens des art. 80ss CC; art. 331 CO; art. 48 al. 2 et 49 al. 2 LPP.

Le but de la fondation est l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des employés de la Poste Suisse et des entreprises qui y sont liées, ainsi que de leurs parents et de leurs survivants, en vue de les assurer contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La fondation satisfait aux exigences de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à ses dispositions d'exécution. Elle fournit toutes les prestations légalement requises à des fins de prévoyance et peut dépasser le cadre des prestations légales minimales.

La fondation signe une convention d'affiliation avec chaque employeur qui s'affilie à elle.

Elle peut proposer différents plans de prévoyance selon le système de la primauté des prestations et/ou des cotisations.

Pour atteindre son but, la fondation peut conclure des contrats d'assurance ou adhérer à des contrats existants; dans ce cas, elle doit être elle-même preneuse d'assurance et bénéficiaire. Il n'existe présentement pas de tels contrats d'assurance.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation Caisse de pensions Poste est enregistrée sous le numéro C1.0107 dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales et affiliée au fonds de garantie LPP.

En cas d'insolvabilité de l'institution de prévoyance, le fonds de garantie assure les prestations dues aux assurés à concurrence du plafond prévu à l'art. 56 al. 2 LPP. Ce plafond a été fixé à une fois et demie le montant maximal prévu par la LPP et s'élève actuellement à CHF 119 340.

1.3 Bases légales

		Dernière adaptation
Règlement électoral	11 janvier 2001	
Acte de fondation	28 mars 2001	10 octobre 2007
Plan de travail et de compétences (PTC)	30 avril 2007	
Règlement concernant l'administration et l'organisation	9 novembre 2001	22 juin 2006
Règlement sur les placements	12 décembre 2001	28 septembre 2006
Plan de prévoyance selon le système de la primauté des prestations	21 novembre 2005	
Plan de prévoyance selon le système de la primauté des cotisations	21 novembre 2005	
Règlement concernant les provisions et les réserves	22 juin 2006	
Règlement concernant la liquidation partielle	17 août 2006	

1.4 Organes de gestion et droits à la signature

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pensions Poste. De composition paritaire, il compte dix membres. Les représentants de l'employeur sont élus par la Direction du groupe Poste, ceux des employés par le Syndicat de la Communication et le syndicat transfair.

Membres du Conseil de fondation**Représentants des employés**

			Droit à la signature
Alfred Wyler	Vice-président	Représentant du syndicat de la Communication	SC
Beat Hämmerle		Membre du syndicat transfair	
Mario Longinotti		Membre du syndicat de la Communication	
Marianne Probst		Membre du syndicat de la Communication	
Ephrem Theurillat		Membre du syndicat de la Communication	

Représentants des employés

Yves-André Jeandupeux	Président	Directeur du personnel Poste, membre de la Direction du groupe Poste	SC
Martine Fivaz Wyrsh		Secrétariat général service juridique Poste	
Walter Knobel		Chef de projet REMA	
Beat Müller		Responsable Finances & Controlling réseau postal et vente	SC
Hans-Peter Klaus		Responsable du personnel MailSource SA	

ADMINISTRATION

Françoise Bruderer		Directrice*	SC
Barbara Brandt		Responsable Prévoyance professionnelle* (jusqu'au 30.09.2007)	SC
Andres Haueter		Responsable gestion de fortune*	SC
Adrian Klingele		Responsable organisation et informatique*	SC
Bernhard Zumbunn		Responsable finances	SC
Arlette Griessen		Responsable de groupe Prévoyance professionnelle	SC
Bruno Graf		Responsable de groupe Prévoyance professionnelle	SC
Christian Kaufmann		Responsable de groupe team technique (jusqu'au 31.03.2007)	SC
Anatole Reist		Responsable de groupe team technique (à partir du 01.06.2007)	
Rinaldo Cilli		Responsable de groupe informatique	

*Membre de la direction

SC = signature collective à deux

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Dr. Oskar Leutwyler, Swisscanto Prévoyance SA, Zurich (jusqu'en juin 2007), Dr. Christoph Plüss, allvisa, Zurich (à partir de août 2007)
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Berne
Investment Controller	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales, Berne

1.6 Employeurs affiliés

La Poste Suisse
 Yellowworld SA
 MailSource SA
 Swiss Post International Management SA
 Swiss Post International Logistics SA
 CarPostal Suisse SA
 Entrepreneurs CarPostal
 PostLogistics Innight SA (jusqu'au 31.12.2007)
 ExpressPost SA (jusqu'au 31.12.2007)
 PostLogistics SA (à partir du 01.01.2007)
 SecurePost SA
 Mobility Solutions SA
 PostSign SA (à partir du 01.11.2007)
 DSAG imprimerie Schüpfheim SA (à partir du 01.11.2007)
 BDWM Transport SA (jusqu'au 31.12.2007)
 Entreprises Ymago
 Fondation Fonds du personnel
 Caisse de pensions Poste

2 Assurés actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Hommes	25 173	25 714
Femmes	20 699	21 120
Total	45 872	46 834

2.2 Bénéficiaires de rentes

Rentes de vieillesse	16 524	15 775
Rentes d'invalidité	3 174	3 027
Rentes de conjoint	5 437	5 305
Rentes d'orphelins et pour enfants	1 630	1 522
Total	26 765	25 629

2.3 Total	72 637	72 463
------------------	---------------	---------------

Les effectifs au 31.12.2007 ont été épurés par le nouvel expert en matière de prévoyance professionnelle des relations d'assurance et de bénéficiaires de rentes tenus à double (chaque assuré n'est donc compté plus qu'une fois), puis recalculés. Les données de l'année précédente ont été adaptées afin de permettre des comparaisons ce qui nécessita une correction de 94 assurés actifs et 689 bénéficiaires de rente.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance selon la primauté des prestations (situation au 31.12.2007)

Adhésion Prestations de risque: à partir du 1^{er} janvier suivant le 17^e anniversaire.
Prestations de vieillesse: à partir du premier du mois suivant le 22^e anniversaire.

Désignation	Prestations	Remarques												
Salaire annuel déterminant	Éléments du salaire déterminants pour l'assurance, jusqu'à concurrence de CHF 180 000.													
Déduction de coordination	CHF 26 520 (Taux d'occupation 100%).	Temps partiel, déduction proportionnelle.												
Salaire annuel assuré	Salaire annuel déterminant moins la déduction de coordination.													
Rente de vieillesse	La rente de vieillesse ordinaire est due le premier du mois suivant le 62 ^e anniversaire, au plus tard le premier du mois suivant le 65 ^e anniversaire. La rente de vieillesse correspond à 1,5% du gain assuré par année d'assurance, à concurrence de 60% au maximum. Le droit à la rente de vieillesse maximale existe si la durée complète d'assurance a été atteinte, ce qui équivaut à 40 années de cotisation, et si la personne assurée a atteint l'âge de 62 ans révolus.	Droit à une rente transitoire AVS à partir de 60 ans (équivalant à la rente de vieillesse AVS maximale si 40 années de cotisation ont été atteintes).												
Retraite anticipée	La retraite anticipée peut être prise au plus tôt à partir de 60 ans révolus.	En cas de départ à la retraite avant l'âge de 62 ans, réduction de la rente de vieillesse de 0,2% par mois (à partir du 01.02.2007).												
Versement en capital	Au maximum la moitié de la contre-valeur de la rente de vieillesse.	Possible au plus tard jusqu'à six mois avant le début fixé pour le versement de la rente.												
Rente d'invalidité	60% du salaire assuré jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite AVS (hommes: 65 ans/femmes: 64 ans).	Tant qu'il n'existe aucun droit à une rente d'invalidité, une rente transitoire est versée, calculée en fonction de la réduction du taux d'occupation.												
Rente de conjoint	70% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 70% de la rente de vieillesse en cours.													
Rente pour enfants	20% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 20% de la rente de vieillesse en cours.													
Cotisations totales / Cotisations supplémentaires	En % du salaire assuré <table border="1"> <thead> <tr> <th>Homme / Femme</th> <th>Employé</th> <th>Employeur</th> <th>Total %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17–21</td> <td>0,5</td> <td>0,5</td> <td>1,0</td> </tr> <tr> <td>22–65</td> <td>8,25</td> <td>8,25</td> <td>16,5</td> </tr> </tbody> </table>	Homme / Femme	Employé	Employeur	Total %	17–21	0,5	0,5	1,0	22–65	8,25	8,25	16,5	
Homme / Femme	Employé	Employeur	Total %											
17–21	0,5	0,5	1,0											
22–65	8,25	8,25	16,5											
Cotisations pour augmentation de salaire	H/F en % de l'augmentation de salaire <table border="1"> <tbody> <tr> <td>22–34</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>35–44</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>45–54</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>55–65</td> <td>80%</td> </tr> </tbody> </table>	22–34	50%	35–44	60%	45–54	70%	55–65	80%	L'employeur paie la différence nécessaire pour obtenir le capital de couverture requis.				
22–34	50%													
35–44	60%													
45–54	70%													
55–65	80%													

16_Annexe aux comptes annuels

3.2 Explication du plan de prévoyance selon la primauté des cotisations (situation au 31.12.2007)

Adhésion	Prestations de risque: à partir du 1 ^{er} janvier suivant le 17 ^e anniversaire. Prestations de vieillesse: à partir du 1 ^{er} janvier suivant le 21 ^e anniversaire.			
Désignation	Prestations			Remarques
Salaire annuel déterminant	Éléments du salaire déterminants pour l'assurance, jusqu'à concurrence de CHF 180 000.			
Déduction de coordination	CHF 26 520 (Taux d'occupation 100%).			Temps partiel, déduction proportionnelle.
Salaire annuel assuré	Salaire annuel déterminant moins la déduction de coordination.			
Rente de vieillesse	La rente de vieillesse ordinaire est due le premier du mois suivant le 62 ^e anniversaire, au plus tard le premier du mois suivant le 65 ^e anniversaire. Elle correspond au capital d'épargne multiplié par le taux de conversion.			
	60	6,5%		
	61	6,55%		
	62	6,6%		
	63	6,8%		
	64	7,0%		
	65	7,2%		
Versement en capital	Au maximum la moitié de la contre-valeur de la rente de vieillesse.			Possible au plus tard jusqu'à six mois avant le début fixé pour le versement de la rente.
Rente d'invalidité	60 % du salaire assuré jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite AVS (hommes: 65 ans / femmes: 64 ans).			Tant qu'il n'existe aucun droit à une rente d'invalidité, une rente transitoire est versée, calculée en fonction de la réduction du taux d'occupation.
Rente de conjoint	70 % de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 70 % de la rente de vieillesse en cours.			
Rente pour enfants	20 % de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 20 % de la rente de vieillesse en cours.			Rente d'orphelin de père et de mère: 40%.
Cotisations de risque / Cotisations d'épargne / Cotisations supplémentaires	En % du salaire assuré			
	Homme / Femme	Employé	Employeur	Total %
	18–21	0,5	0,5	1,0
	22–34	7,75	9,25	17,0
	35–44	9,25	11,75	21,0
	45–54	10,25	16,75	27,0
	55–59	10,25	18,75	29,0
	60–65	10,25	13,75	24,0

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les plans de prévoyance sont restés inchangés en 2007.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes aux dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et sont conformes aux instructions de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les comptes annuels sont établis selon les principes d'évaluation suivants:

4.2.1 Actifs opérationnels

La caisse, le compte postal et les créances envers l'employeur apparaissent au bilan à la valeur nominale; les créances envers des tiers à la valeur nominale déduction faite d'un réajustement de valeur (ducroire) pour les défaillances attendues.

4.2.2 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont en principe évalués à la valeur du marché, et ce à la date du bilan. Les gains et pertes de cours qui en découlent ont été inscrits dans les produits nets des placements. Le poste «Immobilier» est exclusivement constitué de placements indirects dans des biens immobiliers suisses et étrangers. Ceux-ci sont évalués suivant les méthodes ci-dessous (part ad valorem entre parenthèses):

Fondations de placement (59%): Net Asset Value (NAV) évaluée au 31.12.2007 par les différentes fondations suivant des règles reconnues (méthode DCF).

Placements cotés en bourse (39%): cours de bourse du dernier jour de transaction.

Limited Partnerships (2%): dernière NAV disponible (30.09.2007).

4.2.3 Compte de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif sont présentés à la valeur nominale.

4.2.4 Dettes

Les dettes sont présentées à la valeur nominale.

4.2.5 Compte de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif sont présentés à la valeur nominale.

4.2.6 Réserve de contributions de l'employeur

La réserve de contributions de l'employeur apparaît au bilan à la valeur nominale.

4.2.7 Provisions non techniques

Les provisions non techniques couvrent jusqu'à fin 2014 au plus tard les risques liés à d'anciens prêts hypothécaires. Les risques actuels, dont 1/3 doivent être supportés par la Caisse de pensions Poste, sont évalués annuellement par la PostFinance suivant des méthodes reconnues.

4.2.8 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés par des experts en assurances, suivant des principes reconnus et communément admis. L'évaluation des montants apparaissant au bilan a été effectuée au 31.12.2007.

4.2.9 Réserve de fluctuation de valeurs

Une réserve de fluctuation de valeurs est constituée dans le but de couvrir les risques liés aux placements et spécifiques au marché et de garantir ainsi durablement l'exécution des promesses de prestations. Le Conseil de fondation a déterminé un montant cible de 19% en se basant sur des calculs économiques et financiers. Ce pourcentage est resté inchangé depuis l'année 2002.

4.2.10 Conversion des devises

Les produits et les charges en devises sont convertis aux cours du jour correspondant. L'actif et les dettes en devises sont évalués aux cours de la fin de l'exercice. Les gains et pertes de cours qui en résultent ont été comptabilisés.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Par rapport à la clôture des comptes établie au 31.12.2006, aucun des principes comptables, d'évaluation ou de présentation des comptes n'a subi de modification.

5 Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse de pensions Poste est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité, ainsi que les risques liés aux placements.

5.2 Capital de prévoyance assurés actifs

	2007	2006
	CHF	CHF
Avoirs d'épargne primauté des cotisations	111 446 975	101 511 675
Capital de couverture primauté des prestations	4 588 221 304	4 786 017 199
Avoirs des comptes d'épargne spéciaux	258 193 960	265 416 359
Avoirs des comptes supplémentaires	5 792 890	2 873 249
Avoirs des rachats d'années de cotisation	380 197	387 327
Capital de prévoyance assurés actifs au 31.12.	4 964 035 326	5 156 205 809
Total des avoirs de vieillesse selon la LPP		
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 457 342 890	2 429 818 120
Intérêts minimum selon la LPP	2,5%	2,5%

5.2.1 Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2007	2006
	CHF	CHF
Situation des avoirs d'épargne au 01.01.	101 511 675	85 101 692
Cotisations d'épargne employés	3 702 757	3 490 604
Cotisations d'épargne employeurs	5 010 855	5 459 684
Autres cotisations et apports	326 316	260 546
Apports de libre passage	11 283 351	10 437 507
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	121 636	53 791
Transferts des autres systèmes de primauté	1 391 107	3 110 296
Prestations de libre passage en cas de sortie	-10 115 809	-5 910 210
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-896 965	-893 791
Dissolution suite au départ à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-4 029 376	-3 353 506
Cas en suspens et régularisations	-903 382	387 195
Rémunération du capital-épargne	4 044 810	3 367 867
Situation des avoirs d'épargne au 31.12.	111 446 975	101 511 675

Le taux d'intérêt des avoirs d'épargne est fixé annuellement par le Conseil de fondation. S'il peut différer du taux minimal de la LPP, la rémunération de l'avoir de vieillesse LPP (compte témoin) reste toutefois garantie au niveau minimum fixé par le Conseil fédéral. Durant cet exercice, les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 4 % (comme l'année précédente). Le nouveau capital constitué s'élève à CHF 9 935 300.

5.2.2 Développement du capital de couverture en primauté des prestations

	2007	2006
	CHF	CHF
Situation du capital de couverture au 01.01.	4 786 017 199	4 750 169 416
Dissolution / constitution du capital de couverture au 31.12.	-197 795 895	35 847 783
Situation du capital de couverture au 31.12.	4 588 221 304	4 786 017 199

Le renforcement pour longévité de CHF 160 587 746 apparaît désormais sous les provisions techniques.

5.2.3 Développement et rémunération des comptes d'épargne spéciaux

	2007	2006
	CHF	CHF
Situation des avoirs des comptes spéciaux au 01.01.	265 416 359	274 400 558
Transferts des autres systèmes de primauté	14 228 284	10 853 006
Prestations de libre passage en cas de sortie	-14 263 967	-12 179 317
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-5 608 905	-6 554 544
Indemnités en capital suite au départ à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-6 453 841	-8 171 995
Cas en suspens et régularisations	327 296	1 912 384
Rémunération des comptes d'épargne spéciaux	4 548 734	5 156 267
Situation des avoirs des comptes spéciaux au 31.12.	258 193 960	265 416 359

Le taux d'intérêt des avoirs des comptes d'épargne spéciaux est fixé annuellement par le Conseil de fondation, en fonction de la situation financière. Il peut différer du taux minimal de la LPP. Au cours de l'exercice clos, le taux d'intérêt s'est monté à 2 % (comme l'année précédente). Les avoirs libérés s'élèvent à CHF 7 222 399.

5.2.4 Evolution des comptes supplémentaires

	2007	2006
	CHF	CHF
Situation des avoirs des comptes supplémentaires au 01.01.	2 873 249	1 247 806
Cotisations d'épargne employés	1 755 715	955 516
Cotisations d'épargne employeur	1 755 485	955 516
Reports dans d'autres primautés	-4 671	0
Versements d'un capital suite à la sortie, au départ à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-507 995	-232 266
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-129 856	-68 954
Cas en suspens et régularisations	-2631	-6 407
Rémunération des comptes supplémentaires	53 594	22 038
Situation des avoirs des comptes supplémentaires au 31.12.	5 792 890	2 873 249

L'augmentation de capital se monte à CHF 2 919 641.

5.2.5 Evolution des rachats d'années de cotisation

	2007	2006
	CHF	CHF
Situation des avoirs des rachats d'années de cotisation au 01.01.	387 327	89 348
Rachats de l'employé	92 510	302 498
Versements d'un capital suite à la sortie	-7 615	-8 598
Dissolution suite à la retraite	-121 235	0
Cas pendants et régularisation	21 965	0
Rémunération des rachats d'années de cotisation	7 245	4 079
Situation des avoirs des rachats d'années de cotisation au 31.12.	380 197	387 327

La diminution de capital se monte à CHF 7 130.

5.3 Evolution du capital de prévoyance retraités

	2007	2006
	CHF	CHF
Situation du capital de prévoyance au 01.01.	7 140 896 337	6 936 307 095
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	-215 795 979	204 589 242
Situation du capital de prévoyance retraités au 31.12.	6 925 100 358	7 140 896 337

Le capital de couverture des rentes est désormais calculé de manière individuelle et selon le sexe au lieu de l'être de manière forfaitaire selon un tarif. Le renforcement pour longévité de CHF 242 378 513 apparaît désormais sous les provisions techniques. Les provisions pour rentes transitoires AI de CHF 33 879 904 purent être dissoutes car les rentes sont financées par l'employeur selon la procédure d'affectation des rentes.

5.4 Composition des provisions techniques

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Provisions pour longévité des actifs	160 587 746	0
Provisions pour longévité des rentiers	242 378 513	0
Provisions pour risques assurés actifs	9 720 512	9 775 058
Provisions pour risques rentiers	14 334 958	14 281 793
Provisions pour femmes de la génération d'entrée	0	52 190 458
Provisions pour baisse du taux d'intérêt technique assurés actifs	365 000 000	365 000 000
Total des provisions techniques	792 021 729	441 247 309

Les renforcements pour longévité apparaissent suite à un changement de méthode effectué par l'expert en matière de prévoyance professionnelle sous les provisions techniques. Jusqu'à présent ils faisaient partie des capitaux de couverture des assurés actifs et rentiers. La règle particulière pour les femmes de la génération d'entrée tombe. Les provisions ont pu être dissoutes.

5.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Mortalité et invalidité	CFA 2000
Taux d'intérêt technique	4,0% par an
Supplément pour l'augmentation de l'espérance de vie	3,5% (7 x 0,5%) du capital de couverture requis (0,5% par année écoulée à partir du 31.12.2000)
Réserve de fluctuations destinée à la prise en compte d'éventuels écarts futurs par rapport à la moyenne.	0,2% de la valeur actuelle des dépenses

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie par l'expert en prévoyance professionnelle au 31 décembre 2007. Les résultats sont pris en considération dans les présents comptes annuels.

La situation financière de la Caisse de pensions Poste lui permet de respecter ses engagements réglementaires. Le risque à long terme de longévité est annuellement pris en compte par le biais de provisions supplémentaires. Les dispositions réglementaires actuarielles concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Les renforcements pour longévité apparaissent depuis 2007 sous les provisions techniques (comparer chiffres 5.2.2 et 5.3). Les autres bases techniques et hypothèses demeurent inchangées.

5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Actifs (total du bilan)	13 575 778 343	13 661 539 025
Dettes	-4 585 774	-3 532 919
Compte de régularisation passif	-17 530 196	-65 007 301
Réserve de contributions de l'employeur	-606 443 138	-360 357 551
Provisions non techniques	-202 000	-171 000
Fortune de prévoyance nette (Fp)	12 947 017 235	13 232 470 254
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	12 681 157 413	12 738 349 455
Degré de couverture (Pt en % du Cp)	102,1%	103,9%

Malgré la dissolution des provisions devenues obsolètes pour les rentes transitoires AI et les femmes de la génération d'entrée, au total CHF 86 millions, le degré de couverture a diminué de 1.8 points pour cent à cause de la performance en-dessous de la moyenne sur la fortune de placement.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements**6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement**

En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité des placements. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services responsables dans un règlement de placement. Le Conseil de fondation a nommé un Comité de placements et a confié la gestion de la fortune à des gestionnaires de fortune internes et externes.

COMITÉ DE PLACEMENTS**Représentants des employés**

Beat Hämmerle	Membre du syndicat transfair, membre du Conseil de fondation
Claude Kemm	Rentier, membre du syndicat de la Communication
Alfred Wyler	Représentant du syndicat de la Communication, vice-président du Conseil de fondation

Représentants de l'employeur

Beat Müller, président	Responsable Finances & Controlling réseau postal et vente, membre du Conseil de fondation
Yves-André Jeandupeux	Directeur du personnel, membre de la Direction du groupe Poste, président du Conseil de fondation
Rolf Hasler	Chef Trésorerie Finances Poste

Règlement de placement du 12 décembre 2001, dernière modification le 28 septembre 2006

Investment controller	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich
Global custodian	UBS SA, Zurich

Mandats de gestion de la fortune

State Street Global Adv., Londres	Actions étrangères (mondial) passif
PostFinance, Berne	Actions suisses actif
Capital International SA, Genève	Actions étrangères (mondial) actif
Ethos Services, Genève	Actions étrangères (mondial durable) actif
Bank Sarasin & Cie SA, Bâle	Actions étrangères (mondial durable) actif
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations en CHF (swaps) actif
Credit Suisse Asset Mgt, Zurich	Obligations en devises étrangères hedged actif
Pimco, Newport Beach	Obligations en devises étrangères actif
Morgan Stanley, Londres	Immobilier étranger actif
State Street Global Adv., Londres	Actions immobilières européennes passif
State Street Global Adv., Londres	Actions immobilières Amérique du Nord passif

Mandats internes de gestion du patrimoine

Obligations en CHF actif
Obligations en EUR actif
Actions suisses passif
Actions européennes passif
Actions européennes actif

Parts dans des fondations de placements, des fonds de placements et des Limited Partnerships

Fondation de placements Turidomus	Immobilier suisse
Fondation de placements Pensimo	Immobilier suisse
Fondation de placements immobiliers Assetimmo	Immobilier suisse
Fondation de placements de l'UBS pour la prévoyance du personnel	Immobilier suisse
Credit Suisse	Immobilier suisse
Fondation de placements Testina	Immobilier étranger
AIG Global Investment Group	Immobilier étranger
Harcourt Investment Consulting SA	Hedge funds
Goldman Sachs Hedge Funds Strategies	Hedge funds
Lehman Brothers Asset Management	Produits marchands
UBS Investment Foundation for Alternative Investment	Infrastructure

Exercice du droit de vote

Selon la LPP chaque caisse de pensions doit définir des règles sur l'exercice de son droit de vote découlant des actions qu'elle détient. Trois membres du Comité pour les placements forment le comité de droit de vote de la Caisse de pensions Poste. Il décide de l'exercice du droit de vote dans des cas spéciaux. Pour les cas de routine la direction exerce le droit de vote selon des lignes directrices établies. Durant l'année d'exercice la Caisse de pensions Poste a voté lors de toutes les assemblées pour les actions suisses investies. Le vote n'est pas exercé pour les actions étrangères.

6.2 Prise en compte des extensions avec consignation dans les comptes (art. 59 OPP 2)

La Fondation a recours à des extensions de possibilités de placements au sens de l'art. 59 OPP 2, en ce qui concerne les hedge funds, les produits marchands, les infrastructures, l'immobilier étranger ainsi que le total des actions étrangères (y compris les placements alternatifs).

Le Conseil de fondation veut exploiter les opportunités des marchés des placements, afin d'atteindre le meilleur rapport possible entre le rendement et le risque grâce à une diversification ciblée des différents segments de placements.

Dans cette optique, le Conseil de fondation entend diversifier toutes les catégories de placements (obligations, actions, immobilier) à l'échelle internationale et poursuivre l'amélioration de la situation en matière de rendement et de risque en y associant des placements dits non traditionnels (hedge funds, produits marchands, infrastructures).

En investissant dans des placements alternatifs, l'objectif poursuivi est de réduire l'ensemble des risques de la stratégie. Par le passé, ces catégories de placements ont montré qu'elles pouvaient souvent présenter une évolution des cours inversée par rapport aux marchés de placements traditionnels. La gestion du portefeuille est assurée par des gestionnaires de fortune qualifiés, dans le cadre de mandats spécifiques ou de placements collectifs; elle est coordonnée par le Comité de placements. Ainsi sont garanties une diversification et une répartition des risques suffisantes en matière de placements alternatifs, ainsi qu'une gestion et une surveillance professionnelles de la fortune.

L'opportunité de la stratégie de placements et les principes sur lesquels celle-ci s'appuie sont régulièrement examinés en étroite collaboration avec PPCmetrics SA et l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La justification de l'extension des possibilités de placements a été signée en mars 2008 par la société PPCmetrics SA, l'expert en matière de prévoyance professionnelle, l'organe de révision et le Conseil de fondation.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuations de valeurs

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuations de valeurs au 01.01.	494 120 799	14 620 917
Dissolution / attribution à charge du compte d'exploitation	-228 260 977	479 499 882
Réserve de fluctuations de valeurs selon bilan	265 859 822	494 120 799
Objectifs de la réserve de fluctuations de valeurs (montant)	2 409 419 908	2 420 286 396
Déficit lié à la réserve de fluctuations de valeurs (19%)	-2 143 560 086	-1 926 165 597
Placements	13 575 661 525	13 658 437 289
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12 681 157 413	12 738 349 455
Réserve de fluctuations de valeurs disponible en % :		
a) Placements	1,96%	3,62%
b) Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2,10%	3,88%
Objectif	19%	19%

6.4 Présentation des placements par catégorie

	En valeur absolue (en milliers de CHF) 31.12.2007	En valeur relative 31.12.2007	En valeur relative 31.12.2006	Stratégie des investissements 31.12.2007
Actifs opérationnels	60 755	-	-	-
Liquidités et créances sur le marché monétaire	1 136 567	8,4%	6,2%	3,0%
Obligations	6 186 151	45,7%	44,7%	45,0%
Actions	3 715 454	27,5%	28,4%	28,5%
Placements alternatifs (hedge funds)	1 088 430	8,1%	7,0%	8,5%
Immobilier	1 388 304	10,3%	13,7%	15,0%
Total des actifs immobilisés	13 514 906	100,0%	100,0%	100,0%
Total des placements	13 575 661			
Placements en devises	2 623 700	19,4%		

Une couverture systématique des risques de change permet de garantir que la part des devises sur l'ensemble des avoirs ne dépasse jamais 25%. Les opérations de couverture concernées sont comptabilisées sous «Placements en devises».

6.5 Instruments financiers dérivés en cours au 31 décembre 2007 (ouverts)

	Volume de contrats augmentant l'engagement en milliers de CHF	Volume de contrats réduisant l'engagement en milliers de CHF
Instruments sur taux d'intérêts		
Futures	15 810	
Sous-total	15 810	0
Devises		
Contrats à terme	7 716	3 687 742
Sous-total	7 716	3 687 742
Titres de participation / indice		
Futures	83 356	917 988
Sous-total	83 356	917 988
Total de l'exercice	106 882	4 605 730

Utilisation des dérivés augmentant
l'engagement

Liquidités nécessaires pour couvrir les dérivés
selon l'OPP 2

99 166

Liquidités disponibles (avoirs des comptes
bancaires courants et transactions sur
le marché monétaire)

558 268

31 décembre 2007

en milliers de CHF

Le volume des contrats des différents types d'instruments dérivés correspond au montant total sur lequel sont basées les transactions et par conséquent à la valeur boursière des sous-jacents. Les dérivés réduisant l'engagement ont été couverts en permanence par les placements de base correspondants, et les dérivés augmentant l'engagement par des liquidités disponibles ou accessibles. Les dérivés dans le domaine des taux d'intérêts sont enregistrés en mandats obligataires à des fins de gestion de la durée et de positionnement sur la courbe des taux d'intérêts. Les opérations de change à terme servent à la gestion des risques de change. En ce qui concerne les titres de participation, les contrats à terme sur indice boursier sont utilisés en mandats actions pour faire face aux liquidités temporairement élevées et contrôler la proportion des actions dans le total des placements.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Obligations aux valeurs du marché	3 314 581 172	2 889 210 844
Actions aux valeurs du marché	1 972 885 624	1 174 509 242
Immobilier (actions immobilières)	179 640 124	347 985 165
Total des prêts	5 467 106 920	4 411 705 251
Total des produits du securities lending	4 077 028	2 635 613

Le securities lending est uniquement géré par le global custodian (UBS SA) sur une base couverte.

6.7 Explications du résultat net des placements

Le résultat net global des placements se compose des résultats nets des différentes catégories de placement:

	2007	2006
	CHF	CHF
Actifs opérationnels	63 893	-92 519
Liquidités et créances sur le marché monétaire	61 330 402	14 969 477
Obligations	26 984 160	22 591 536
Actions	109 558 754	554 294 248
Placements alternatifs	68 679 603	129 139
Immobilier	-136 653 877	364 126 616
Frais administratifs des placements	-8 734 332	-8 259 386
Résultat net des placements	121 228 603	947 759 111

6.7.1 Actifs opérationnels

	2007	2006
	CHF	CHF
Produits des intérêts du compte postal	731 700	358 149
Emoluments et frais du compte postal	-33 058	-35 450
Rendement des intérêts de rachats et remboursements ouverts	273 143	238 386
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-907 892	-653 604
Résultat des actifs opérationnels	63 893	-92 519

6.7.2 Liquidités et créances sur le marché monétaire

	2007	2006
	CHF	CHF
Produit des intérêts liquidités et opérations marché monétaire	16 028 947	10 075 476
Gains et pertes sur les cours	-26 157 997	17 745 251
Résultat des opérations sur produits dérivés	69 915 963	-13 334 833
Autres rendements	1 544 364	484 127
Frais de transactions	-875	-544
Résultat des liquidités et créances sur le marché monétaire	61 330 402	14 969 477

La position «résultat des opérations sur produits dérivés» comprend les opérations de sécurisation des risques de monnaies étrangères de toutes les catégories de placement. Les autres produits proviennent surtout des remboursements imprévus d'impôts à la source consignés les années précédentes comme charge ainsi que des dividendes de faillite et dédommagements de plaintes collectives provenant de toutes les catégories de placements.

6.7.3 Obligations	2007	2006
	CHF	CHF
Produit des intérêts	178 324 040	163 408 616
Gains et pertes sur les cours	-143 584 975	-135 414 701
Produits du securities lending	733 845	481 423
Résultat des opérations sur produits dérivés	-7 230 345	-4 832 991
Impôts à la source sans possibilité de demande de restitution	-26 201	0
Frais de transaction	-1 232 204	-1 050 811
Résultat des obligations	26 984 160	22 591 536

6.7.4 Actions	2007	2006
	CHF	CHF
Produits des dividendes	105 639 521	96 541 993
Gains et pertes sur les cours	-14 699 458	486 804 491
Produits du securities lending	2 832 316	1 734 148
Résultat des opérations sur produits dérivés	18 399 823	-23 471 048
Impôt à la source sans droit de restitution	-764 142	-5 425 941
Frais de transaction	-1 849 306	-1 889 395
Résultat des actions	109 558 754	554 294 248

6.7.5 Placements alternatifs	2007	2006
	CHF	CHF
Distribution des dividendes / produits	788 593	0
Gains et pertes sur les cours	68 000 049	474 873
Frais de transaction	-109 039	-345 734
Résultat des placements alternatifs	68 679 603	129 139

6.7.6 Immobilier	2007	2006
	CHF	CHF
Distribution des dividendes / produits	50 878 465	42 952 502
Gains et pertes sur les cours	-185 676 803	323 260 332
Produits du securities lending	510 867	420 042
Impôts à la source sans possibilité de demande de restitution	-386 185	-1 293 252
Frais de transaction	-1 980 221	-1 213 008
Résultat de l'immobilier	-136 653 877	364 126 616

6.7.7 Frais administratifs des placements	2007	2006
	CHF	CHF
Investment controller	-214 676	-211 801
Asset management	-6 413 960	-5 911 161
Global custody	-1 865 042	-1 813 715
Informations financières	-115 515	-121 284
Mandats de conseil	-125 139	-201 425
Total des frais administratifs des placements	-8 734 332	-8 259 386

6.7.8 Performance nette de l'ensemble du patrimoine (rendement évalué en fonction des avoirs)	2007 CHF	2006 CHF
Somme de tous les actifs au 01.01.	13 661 539 025	12 616 265 238
Somme de tous les actifs au 31.12.	13 575 778 343	13 661 539 025
Moyenne des actifs	13 618 658 684	13 138 902 132
Résultat net des placements	121 228 603	947 759 111
Performance nette de l'ensemble du patrimoine	0,89%	7,21%

Les produits des opérations sur la fortune de placement, avec un rendement net de 0,89%, se situent nettement en-dessous de la valeur moyenne attendue de la stratégie de placement de 4,75%, annualisé.

6.7.9 Performance brute des actifs immobilisés (rendement évalué en fonction du temps) Portefeuille	Benchmark	Ecart
2002	-3,10	-0,38
2003	8,31	-0,15
2004	4,96	-0,70
2005	10,72	-3,63
2006	7,46	0,16
2007	0,93	1,31
Cumul annuel	4,77	-0,52

6.8 Explications des créances envers l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

6.8.1 Créances envers l'employeur (débiteurs)	31 décembre 2007 CHF	31 décembre 2006 CHF
La Poste Suisse	7 131 604	11 611 051
Yellowworld SA	65 887	64 685
MailSource SA	120 655	110 685
Swiss Post International Management SA	174 558	149 546
Swiss Post International Logistics SA	56 772	39 266
Entrepreneurs CarPostal	796 569	734 787
CarPostal Suisse SA	985 005	979 518
PostLogistics Innight SA	24 662	19 636
ExpressPost SA	0	213 663
SecurePost SA	99 739	85 000
Mobility Solutions SA	80 213	77 146
Cadres Poste	686	0
BDWM Transport SA	25 184	24 352
DSAG imprimerie Schüpfheim SA	39 404	0
Entreprises Ymago	4 640	4 604
Fondation Fonds du personnel	0	6 468
Total des créances envers l'employeur	9 605 578	14 120 406

Les employeurs affiliés versent tous les mois à la Caisse de pensions Poste les cotisations employés et employeurs. Les créances envers les employeurs, affichées au 31 décembre 2007, étaient en grande partie réglées au 31 janvier 2008. Il n'existe aucun placement chez les employeurs sous forme de prêts ou d'autres participations.

6.8.2 Réserve de contributions de l'employeur	2007	2006
	CHF	CHF
Situation de la réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	360 357 551	415 433 492
Dépôt	246 085 587	350 000 000
Utilisation	0	-40 075 941
Constitution de provisions en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	0	-365 000 000
Situation de la réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	606 443 138	360 357 551

Afin d'assainir financièrement et de consolider durablement la caisse de pensions, la réserve de contributions de l'employeur n'est toujours pas rémunérée.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Délimitations diverses	116 818	9 519
Rente transitoire AI (acompte)	0	3 092 217
	116 818	3 101 736

7.2 Dettes

7.2.1 Prestations de libre passage (PLP) et rentes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Paiement des PLP l'année suivante	2 199	49 765
Corrections des PLP l'année suivante	-247 020	-458 779
Versement des PLP pour l'année suivante	3 745 668	1 563 598
Cotisations non enregistrées des assurés facultatifs et cotisations pour l'année suivante	43 799	8 161
Dossiers pendants, changement de règlement	365	0
Demandes de restitution de rentes et créances provenant de correction d'impôt à la source	-188 800	-6 227
	3 356 211	1 156 517

7.2.2 Autres dettes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Créditeurs	854 200	2 023 609
Créditeur impôts à la source	358 950	139 246
Créditeurs assurances sociales	8 877	3 353
Autres obligations (cas pendants)	7 536	210 195
	1 229 563	2 376 403

7.3 Compte de régularisation passif	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Régularisation du fonds de garantie	3 800 000	4 350 000
Factures de gestion du patrimoine en suspens	1 470 825	779 878
Vacances non prises, heures supplémentaires, etc.	418 940	533 440
Investissements pour remplacements (affectés)	960 000	2 000 000
Prestations de sortie non versées/ capitaux non transférés	9 069 200	37 507 270
Paiement anticipé 2007 pour le refinancement «Femmes de la génération d'entrée»	0	19 807 244
Décomptes rétroactifs pendants provenant de rachats	1 620 064	0
Autres postes de régularisation	191 167	29 468
	17 530 196	65 007 301

7.4 Provisions non techniques	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	CHF	CHF
Provisions de garantie pour hypothèques	202 000	171 000
	202 000	171 000

Jusqu'à fin 2014 au plus tard, les provisions de garantie couvrent, à l'égard de PostFinance, un tiers des coûts éventuels de défaillance liés aux hypothèques non négociables faisant encore partie de l'ancien portefeuille.

7.5 Subsidés employeur / tiers	2007	2006
	CHF	CHF
Plan social et départs à la retraite spéciaux financés par l'employeur	6 270 862	10 633 608
Capital de couverture invalidités professionnelles financé par l'employeur	3 125 218	236 641
Capital de couverture pour personnes assurées à titre facultatif financé par l'employeur	0	23 163 024
Report de capital en cas de décès sans droit à une rente	1 093 663	202 812
Transferts de capitaux rétroactifs à l'ancienne caisse de pensions	635 709	368 897
Refinancement des coûts liés aux dispositions transitoires sur les nouveaux retraités / réduction de la rente de vieillesse avant 62 ans	0	12 713 833
Correction capital de couverture reprise des données PPRS	0	223 985
Total	11 125 452	47 542 799

7.6 Prestations extra-réglementaires	2007	2006
	CHF	CHF
Abandon des demandes de restitution dans les cas de rigueur	205 326	325 803
	205 326	325 803

Dans des cas de rigueur justifiés, il peut y avoir abandon des demandes de restitution. En 2007, il a été partiellement ou totalement renoncé, dans huit cas, à la restitution d'avoirs par des assurés.

7.7 Autres produits	2007	2006
	CHF	CHF
Cotisation pour frais administratifs des entreprises affiliées	10 760 325	10 802 700
Produits de la provision impôts à la source	82 780	56 973
Produits des taxes encouragement à la propriété du logement	108 700	108 400
Autres produits du compte d'administration	1 087 232	92 204
	12 039 037	11 060 277

La position «autre produit des comptes administratifs» comprend CHF 1,04 millions provenant de la dissolution de moyens liés au financement des projets de changement de primauté et migration TI.

7.8 Autres charges	2007	2006
	CHF	CHF
Pertes sur débiteurs	-57 147	81 315
Remboursements irrécouvrables	217 147	284 421
Charges diverses	498	5 652
	160 498	371 388

Les pertes sur débiteurs comprennent la dissolution de provisions pour débiteurs à risque de CHF 60 000 (ducroire).

7.9 Frais d'administration	2007	2006
	CHF	CHF
Frais de personnel	6 290 538	6 596 158
Frais d'infrastructure	811 028	1 066 493
Mandats / prestations de service	2 110 123	1 652 905
Frais d'administration et de bureau	460 574	303 225
	9 672 263	9 618 781

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Comptes annuels

L'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2006 le 8 novembre 2007 et a confirmé un rapport dénué de remarques.

Rétrocessions

En vertu d'un arrêt du Tribunal fédéral (BGE 132 III 460), les caisses de pensions ont droit à des rétrocessions, versées par les banques à des gestionnaires de fortune indépendants. L'Office fédéral des assurances sociales exige, par lettre du 5 décembre 2006, de régler de manière contractuelle la question des rétrocessions avec les gestionnaires de fortune, et de présenter dans l'annexe aux comptes annuels les conventions contractuelles conclues ou prévues. L'Office fédéral des assurances sociales a demandé par courrier du 1.11.2007 aux caisses de pensions de régler contractuellement avec tous les administrateurs de fortune la question des rétrocessions. La Caisse de pensions Poste a écrit aux administrateurs de fortune en mars 2007 et demandé qu'ils signent dans une annexe au contrat leur obligation de restituer d'éventuelles rétrocessions. Seuls 5 administrateurs de fortune ne l'ont pas encore fait.

Le 28.1.2008 la Caisse de pensions Poste réclama de tous les administrateurs externes de fortune nommés sous chiffre 6.1 (y compris les fondations de placements, les fonds et partenariats limités) une confirmation concernant les rétrocessions 2007 ainsi que la réglementation manquante pour certains. Jusqu'à épuisement du délai au 29.2.2008, tous sauf 3 ont accepté l'annexe et confirmé ne pas avoir touché de rétrocessions en 2007. Les 3 retardataires ont reçu un rappel.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Tant que la Caisse de pensions Poste ne répond pas à ses obligations provenant de certaines opérations qu'elle a envers le Global Custodian (UBS SA), celui-ci dispose d'un droit de gage sur tout le portefeuille de titres.

9.2 Responsabilité solidaire et cautionnements

En quittant les opérations hypothécaires, la Caisse de pensions s'est engagée pour une durée limitée au 31.12.2014 à reprendre jusqu'au tiers les pertes provenant d'anciennes hypothèques. Le risque restant est estimé à CHF 202 000 (+31 000 par rapport à l'an passé).

9.3 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique pouvant avoir d'importantes conséquences financières pour la Caisse de pensions Poste n'est en cours.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Les marchés des capitaux ont subi des pertes notables après la date critère. Le degré de couverture se situe fin février 2008 en-dessous de 100%. L'évolution est surveillée de près par le Conseil de fondation.

Au 1^{er} janvier 2008 tous les assurés actifs ont été transférés des plans en primauté des prestations et cotisations dans le nouveau système de prévoyance mixte. Le capital de départ est la prestation de libre passage acquise au 31 décembre 2007 à quoi s'ajoute pour chaque assuré actif un apport unique financé par l'employeur lui garantissant au moment du changement la même prestation vieillesse que dans le plan de prévoyance actuel jusqu'au salaire du plan de base. En plus de cet apport unique de 470 millions, l'employeur prend à charge la garantie nominale des rentes vieillesse pour les personnes nées en 1953 ou avant. La garantie vaut pour les personnes assurées qui vont à la retraite entre 60 et 62 ans (art. 127 al. 4 règlement de prévoyance valable dès le 1.1.2008).



PricewaterhouseCoopers SA
Bahnhofplatz 10
Postfach
3001 Bern
Téléphone +41 58 792 75 00
Fax +41 58 792 75 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de
Caisse de pensions Poste
Berne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Caisse de pensions Poste pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA


Jürg Reber
Réviseur responsable


Hans Hergert

Bern, le 2 avril 2008

Annexe:

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



PricewaterhouseCoopers AG
Bahnhofplatz 10
Postfach
3001 Bern
Téléphone +41 58 792 75 00
Fax +41 58 792 75 10

Rapport de l'organe de contrôle
à l'attention du Conseil de fondation de
la Caisse de pensions Poste
concernant le contrôle au mois de mars 2008
conformément à l'art. 11 du Code de déontologie
dans le domaine de la prévoyance professionnelle

En qualité de l'organe de contrôle de votre institution de prévoyance, nous avons procédé à des contrôles formels en nous basant sur les dispositions de l'art. 11 du Code.

Le décret, l'exécution et le suivi des mesures exigées par le Code incombent à l'organe dirigeant. Notre tâche consiste uniquement à vérifier si les mesures exigées par le Code ont été prises et exécutées. Une appréciation de l'opportunité et de l'adéquation de ces mesures ne fait pas l'objet du présent mandat.

Notre contrôle a été effectué selon les principes reconnus par la profession en Suisse comme applicables au présent mandat et qui stipulent qu'un contrôle doit être planifié et exécuté de manière à ce que les lacunes manifestes dans le décret et l'exécution des mesures exigées par le Code puissent être repérées avec une certitude suffisante. Nous avons vérifié les dispositions exposées par la mandante et leur respect par des contrôles au hasard.

Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former une opinion. Conformément à nos vérifications, les mesures exigées par le Code ont été prises et exécutées.

PricewaterhouseCoopers AG

Jürg Reber
Réviseur responsable

Hans Hergert

Berne, le 2 avril 2008

Chiffres-clés importants

	2007	2006
Assurés actifs		
Primauté des prestations, femmes	15 697	16 187
Primauté des prestations, hommes	23 959	24 563
Primauté des cotisations, femmes	5 002	4 933
Primauté des cotisations, hommes	1 214	1 151
Total	45 872	46 834*
Âge moyen, primauté des prestations	43,7	43,5
Âge moyen, primauté des cotisations	40,2	40,3

Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes de vieillesse	16 524	15 775
Bénéficiaires de rentes d'invalidité*	3 174	3 027
Bénéficiaires de rentes de conjoint	5 437	5 305
Bénéficiaires de rentes pour enfants	1 630	1 522
Total	26 765	25 629*

* Depuis 2006, les bénéficiaires de rentes d'invalidité ayant atteint l'âge de la retraite, fixé à 65 ans, sont gérés en tant que bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Âge moyen (sans les rentes pour enfants)	70,9	70,9
Proportion des assurés actifs par rapport aux bénéficiaires de rentes	1,8	1,9

Prestations de prévoyance en millions de CHF

Rentes de vieillesse	492,11	465,98
Rentes d'invalidité*	57,80	52,21
Fortune de prévoyance	12 947,02	13 232,47
Réserve de fluctuations de valeurs	265,86	494,12
Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	102,1 %	103,9 %
Rendement des actifs immobilisés	0,89 %	7,46 %
Nombre des entreprises affiliées**	18	14

** Les entreprises Ymago ne sont pas prises en considération.

Viktoriastrasse 72, Case postale 528, 3000 Berne 25
www.pkpost.ch, courriel: pkpost@pkpost.ch

